



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR LOGEMENT EN 2020

**POLE ACTION SOCIALE  
DU BUREAU DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- 1) LE SECTEUR LOGEMENT AU SERVICE DES AGENTS
- 2) LE BILAN 2020 EN QUELQUES CHIFFRES
- 3) UNE ACTIVITÉ FORTEMENT IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

# 1) Le secteur logement au service des agents

## ▪ A- Missions et acteurs

- Le Pôle Action Sociale (PAS) a pour mission d'instruire les demandes d'aides sociales ministérielles et interministérielles des agents d'administration centrale du MAA et des établissements d'enseignement agricole supérieur et celles de logement en Ile-de-France.
- Le secteur logement du pôle action sociale comprend 3 agents :
  - Frédérique RENARD, cheffe du pôle action sociale
  - Murielle MARQUET et Vincent NGUYEN, gestionnaires, les interlocuteurs principaux
- Missions principales : instruire, conseiller et accompagner les agents dans leur démarche pour obtenir un logement du parc ministériel ou interministériel en région Ile de France.
- Publics concernés : administration centrale, services déconcentrés (DRIAAF et DDI), opérateurs sous tutelle du MAA et établissements publics (FAM, ASP,...), lycées de St Germain-en-Laye et de Brie-Comte-Robert, CEZ Rambouillet.
- Contacter la cellule logement:
  - une boîte fonctionnelle : [logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr) => adresse unique pour toute demande
  - une permanence téléphonique 01 49 55 53 21 tous les jours de 15h30 à 16h30

# 1) Le secteur logement au service des agents

## ▪ B) 3 types d'offre de logement

- 1- Les « propriétés » du Ministère : MAA, décisionnaire de l'affectation finale
  - un parc de 34 logements à Montrouge, 7 logements à Vanves (Hauts de Seine 92)
  - 3 logements d'urgence : 2 T1 de 27 m<sup>2</sup> et 30m<sup>2</sup>, 1 T2 de 40 m<sup>2</sup>
- 2- Les logements conventionnés : MAA, force de proposition auprès des bailleurs, seuls décisionnaires finaux

Un parc de 149 logements en 2019 et de 136 en 2020

- 3- La Bourse Interministérielle d'Accès au Logement des Agents de l'État (BALAE) : MAA, simple initiateur de mise en relation et de conseils sur ce dispositif
  - 4 160 logements publiés en 2019, **volumétrie 2020 non encore transmise par BALAE**

## 1) Le secteur logement au service des agents

### ▪ C. Les démarches à mener par le demandeur

- Deux étapes préalables et indispensables à suivre, quelque soit le type d'offre de logement :

- 1- Etape N°1: Obtenir votre Numéro Unique Régional (NUR)

via le site du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) pour une demande de logement social : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Inscription en tant que demandeur pour tout logement social en Ile-de-France

Valable un an, il peut être renouvelé

=> démarche à l'initiative de l'agent, **préalable indispensable**, notamment pour accès à BALAE

- 2- Etape N°2 : S'inscrire comme demandeur de logement « Agent de l'État »

auprès du MAA : auprès du BASS par simple courriel à l'adresse [logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:logement-maaf.sg@agriculture.gouv.fr)

en tant qu'AGENT pour bénéficier de logement contingent « agent de l'Etat »

## 1) Le secteur logement au service des agents :

### ▪ D. 3 missions distinctes pour le secteur Logement

- 1- Réponse à la demande de logement social réservé aux agents de l'Etat en IDF

Communication de la procédure de demande de logement

Fiche profil et Fiche de situation à compléter (les documents à fournir y sont précisés) et à retourner

- 2- Réception des pièces souhaitées par le secteur logement

Inscription dans notre fichier de demandeurs actifs de logements

Vérification de l'éligibilité à BALAE : situation administrative (être actif, titulaire ou en CDD 12 mois sans interruption), revenu fiscal (RFR) détermine l'accès au type de logement social (PLAI, PLUS, PLS) ou PLI

Si éligible :

- Ouverture des droits pour BALAE
- Calcul de la cotation, valable un an de date à date
- Rappel du respect de la date anniversaire d'actualisation de la cotation pour éviter sa suppression du

site internet relié à BALAE

- 3- Réception d'une proposition de logements (conventionnés ou en propre) : le secteur logement la ventile vers les profils adaptés de demandeurs

**Rareté de l'offre et proposition filtrée par profil :**

**deux raisons majeures pour actualiser les données chaque année ou en cas de changement de situation**

## 2) Le Bilan 2020 en quelques chiffres

- Les chiffres 2020 sont en cours de consolidation
- Les demandeurs en 2020 : au moins 279 agents suivis contre 309 en 2019. Parmi eux, 100 nouveaux demandeurs contre 107 en 2019
- L'état du nombre de réservations au 31 décembre 2020 sur la base des conventions passées par le ministère auprès des bailleurs sociaux : 136 contre 149 en 2019.
- Deux nouveaux logements réservés et conventionnés par le MAA auprès des bailleurs sociaux : 2 T3 dans Paris dont 1 dans le 15<sup>ème</sup>
- Le nombre de personnes relogées se maintient : au moins 47 en 2020 contre 53 en 2019.

## 2) Le Bilan 2020 en quelques chiffres

- Sur les 41 logements propres au MAA (logements de Vanves et Montrouge) : pas de nouveaux entrants en 2020
- 3 logements d'urgence détenus par le ministère : 1 seul agent a demandé le bénéfice d'un logement d'urgence pour une période d'1 mois, contre 5 agents en 2019 pour une durée d'occupation de 6 mois
- Pour le parc de logement conventionné du ministère, le nombre d'attributions de logements est resté stable : au moins 15 en 2020 contre 13 en 2019
- Par le biais de BALAE : 30 logements ont été attribués contre 32 en 2019

### 3) Un secteur dont l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire

Le secteur logement a du faire face à :

- une baisse du nombre de logements disponibles
  - le report de départs prévus de certains locataires (peu ou pas de déménagements prévus) ,
  - le report de demandes de logements d'agents devant venir en Ile de France IDF.
  
- Une organisation des commissions logement des bailleurs maintenue mais perturbée :
  - l'allongement très important du passage en commission : d'1 mois en moyenne à 3 mois dans le courant de l'année, soit une diminution de leur nombre en 2020,
  
  - le sous-effectif chez les bailleurs et organisation des commissions en mode dématérialisée avec des agents en télétravail.
  
- Pas de commission de logement organisée par le MAA en 2020 : pas d'entrée de nouveaux locataires sur Vanves ou Montrouge, 1 logement vacant depuis octobre 2020 sans candidature à ce jour.

### 3) Un secteur dont l'activité a été fortement impactée par la crise sanitaire

- Une diminution du nombre d'offres sur BALAE : lors du 1er confinement, les offres consultables sur BALAE (toute l'IDF) étaient inférieures à 100/mois contre plusieurs centaines auparavant (moyenne de 320 offres/mois)
- Les 2 confinements ont conduit à de nouvelles pratiques d'attributions des bailleurs
  - avec le recours à l'outil BALAE, les bailleurs ne contactent plus systématiquement les agents pour préparer les commissions; ils récupèrent les documents utiles dans les déclarations numéros uniques créées par les agents
  - nouvelle organisation des visites des logements plus problématiques : aménagement pour les visites groupées, visites virtuelles.
- Une nouvelle organisation des permanences de l'ADIL 75 a été mise en place :
  - Contacts maintenus auprès des agents au fil de l'eau avec la mise en place d'un n° vert
  - Pas de permanence pendant le 1<sup>er</sup> confinement et retour des permanences à partir de septembre 2020 mais en distanciel
  - Appels directement aux agents à l'horaire convenu selon le planning préparé en amont par la cellule logement du BASS : 35 consultations en 2020 contre 56 en 2019.